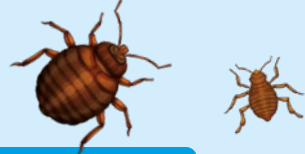


DES GESTES SIMPLES POUR ÉVITER L'INFESTATION



- Passez fréquemment l'aspirateur y compris sur les matelas et sommiers, et n'oubliez pas de fermer le sac de votre aspirateur hermétiquement avant de le jeter.
- Equipez vos lits de housses protège-matelas imperméables (anti-punaises).
- Lavez régulièrement votre linge à 60°C (notamment le linge de lit) ; si ce n'est pas possible placez-le dans un sac fermé au congélateur pendant 72 h.
- Lorsque vous revenez de voyage, placez votre linge dans un sac hermétiquement fermé pendant au moins 72 h et lavez-le ensuite avant de le ranger.
- Bouchez les fentes, les fissures et les trous sur les murs, derrière les plinthes et sur les cadres de lit en bois.
- Évitez d'installer tapis, moquette ou papier-peint.
- Refixez les plaques des interrupteurs si elles sont décollées.
- N'encombrez pas votre logement et les espaces communs d'objets et de meubles où les punaises peuvent se cacher facilement.
- Si vous récupérez des matelas, vêtements ou du mobilier d'occasion, inspectez-les avec soin, et nettoyez-les avant de les installer chez vous.

Retrouvez nos conseils
en vidéo



www.rivp.fr

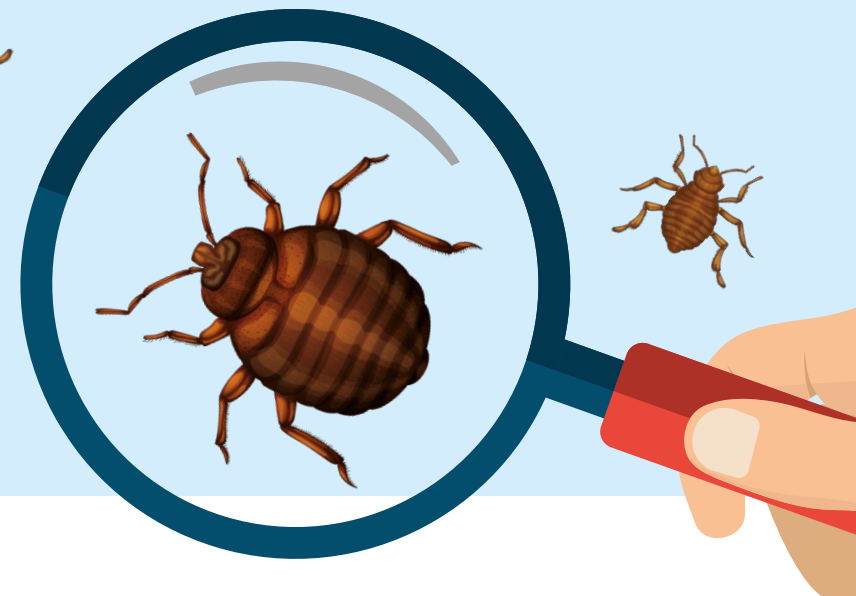
RiVP



 **Service Relation Locataires**
01 56 61 11 11
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

STOP AUX PUNAISES DE LIT

La RIVP est mobilisée à vos côtés
pour lutter contre les punaises de lit.



© Direction de la Communication de la RIVP - Avril 2021 - epc.com

RiVP

    **Infos locataires**



LA RIVP INTERVIENT SYSTÉMATIQUEMENT DÈS LES PREMIERS SIGNAUX



- 1/ Si vous remarquez des signaux (piques, déjections d'insectes, traces dans vos draps...), ou si vous avez le moindre doute, prévenez rapidement votre gardien.ne ou le Service Relation Locataires au 01 56 61 11 11.
- 2/ Un premier rendez-vous est programmé avec notre partenaire spécialisé qui réalise un diagnostic approfondi de votre appartement.
- 3/ En cas de constat d'infestation, un professionnel de la désinsectisation intervient pour réaliser le traitement de votre domicile. Vous devez être présent. Dans la plupart des cas, un seul passage suffit. Un second passage est organisé 15 jours après le premier si nécessaire.

Combien ça coûte ?

Conformément à l'accord collectif signé avec les associations de locataires, ce dispositif est en partie financé grâce à une contribution financière de 2,5 € à 4 € par an par logement. **Vous n'avez aucune dépense supplémentaire à payer**, la RIVP prend en charge les frais de diagnostic et d'intervention.



D'OÙ VIENNENT-ELLES, QUI SONT-ELLES ?



La propagation des punaises de lit s'est accélérée ces dernières années dans les grandes agglomérations, et peut toucher n'importe quel habitat, même les plus luxueux.

- Leur prolifération a de multiples causes : séjour dans un lieu à risque (hôtel, auberge de jeunesse, train de nuit, location saisonnière), récupération de meubles et vêtements contaminés...
- Elles vivent dans les endroits sombres, une fente de l'épaisseur d'une carte de crédit est suffisante pour leur constituer un abri
- Elles ne transmettent pas de maladie à l'homme mais peuvent occasionner des allergies cutanées ou des troubles du sommeil, de l'anxiété, de l'isolement social...
- Si elle n'est pas traitée à temps, l'infestation peut s'étendre vers d'autres pièces de votre logement ou d'autres appartements de l'immeuble.



Où les trouve t-on ?

Elles vivent à proximité des endroits où l'on dort et à l'abri de la lumière.



Sous les papiers peints



Sous les meubles et cadres



Dans les prises électriques



Fissures et fentes des murs, planchers ou mobiliers



Derrière les plinthes



Matelas et sommiers